

Rénovation énergétique de l'éclairage public

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Travaux de rénovation énergétique et de régulation de l'éclairage public et accompagnement pour le développement de la Trame Noire.

- Les études pour un schéma directeur d'éclairage public ;
- Les travaux de rénovation d'éclairage extérieur : tout ou partie du luminaire (mâts, lanternes) ;
- La mise en place d'appareils permettant une maîtrise de l'éclairage (système de variation de puissance).

CONDITIONS DE L'AIDE

- Les travaux doivent respecter les critères techniques d'éligibilité aux CEE pour la rénovation de l'éclairage public ou cibler une réduction de 50% minimum des consommations énergétiques des installations rénovées ;
- Les travaux doivent s'appuyer sur un schéma directeur d'éclairage public ;

LE DISPOSITIF D'AIDE

Taux	15 %
Plafond de dépenses éligibles :	
- Etudes	200 000 € HT
- Travaux	1 100 € HT par point lumineux* si pilotage par télégestion au mat 800 € HT par point lumineux* sans télégestion

**Point lumineux : Dispositif d'éclairage de la voie publique, montées sur un support élevé (mat, candélabre, crosse, sur mur ou bâtiment).
Prise en compte d'un seul point lumineux par support.*